

M. Kempling: J'ai une brève question à poser ou un bref commentaire à formuler, comme vous l'entendrez, monsieur le Président. Au cours des treize dernières années, on n'a eu recours aux garanties qu'une seule fois, soit dans le cas de l'usine de camionnettes Chrysler à Windsor, dont le député a parlé. C'était parce que Chrysler, en important au Canada de gros camions, était allé au-delà de ce qu'autorisait la loi.

J'aimerais également dire au député qu'au cours des deux dernières années, le contenu canadien des automobiles exportées de chez nous a été très voisin de 80 p. 100.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis que le député fasse cette observation. Cela me rappelle une autre fois où les garanties sont entrées en ligne de compte. C'était lors de la négociation d'un accord en vue de l'investissement de centaines de millions de dollars dans l'expansion de l'usine de la *American Motors*, à Brampton. Je puis en parler d'expérience. Les garanties constituaient alors et constituent encore un facteur.

Je demande à nouveau au député pourquoi il contredit ses collègues...

M. Kempling: Ce n'est pas vrai.

M. Gray (Windsor-Ouest): ... surtout le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), et laisse manifestement entendre qu'il est disposé à laisser tomber les garanties. Je lui dis au nom des centaines de milliers de travailleurs canadiens de l'automobile qu'il devrait avoir honte.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au leader parlementaire du parti libéral. Plus tôt aujourd'hui, son porte-parole en matière de commerce, le député de Winnipeg—Fort Garry, a déclaré que le parti libéral avait une politique du commerce. Il a dit qu'elle avait été élaborée au cours d'une série de réunions d'orientation politique, qu'elle était publiée sous forme de brochure ou sous une autre forme, et qu'il se ferait un plaisir de me la transmettre. Je ne l'ai toujours pas vue. Le leader parlementaire du parti libéral aurait-il l'obligeance de veiller à ce que j'aie en mains la politique libérale en matière de libre-échange avant que le débat prenne fin aujourd'hui?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si je peux obtenir les services d'un page, je me ferai un plaisir de l'envoyer au député. J'espère qu'il la lira. J'espère qu'il y souscrira. Elle est bien meilleure que celle du parti conservateur, qui va affaiblir la position du Canada dans ses relations commerciales avec les États-Unis et avec le monde.

Motion d'ajournement

les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald)—Le tarif des douanes—L'effet du nouveau droit tarifaire sur le secteur de l'édition; l'honorable député de Winnipeg—Fort-Garry (M. Axworthy)—Le désarmement—
a) La position des États-Unis sur l'Initiative de Défense Stratégique. b) On demande de préparer une résolution parlementaire commune; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le commerce extérieur—Les négociations entre le Canada et les États-Unis—Les prévisions du Conseil économique du Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE COMMERCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la confusion, du manque d'orientation et du secret qui entourent sa politique commerciale et condamne plus précisément

1) les efforts malavisés déployés par le ministre du Commerce international pour soumettre aux États-Unis une proposition unilatérale qui a miné la position du Canada avant que le Département du commerce décide d'imposer un droit compensatoire sur le bois d'oeuvre;

2) la réponse faible et contradictoire de la même ministre à cette décision sur le bois d'oeuvre, réponse dans laquelle elle a omis de prendre des mesures fermes au nom du Canada, n'a pas tenu compte de ses possibilités, et ne faisait appel qu'à la simple rhétorique et aux interventions devant les tribunaux à l'intérieur de ce système américain de droits compensatoires qu'elle critique;

3) le fait que le gouvernement canadien n'ait pas fait disparaître les effets néfastes sur le commerce du *Farm Bill* américain qui nuit à tant d'agriculteurs canadiens;

4) la faiblesse manifestée par le gouvernement canadien dans sa réponse à la surtaxe sur les importations et à la taxe différentielle imposée par les États-Unis sur le pétrole importé par rapport au pétrole domestique;

5) la façon dont les négociations sur le libre-échange menées par le gouvernement avec les États-Unis ont fait du Canada la cible des droits compensatoires et de l'interventionnisme du Congrès américain au lieu d'aider le pays à échapper à de telles interventions;

6) la faible priorité accordée par le gouvernement aux négociations du GATT par rapport à celle qu'il attribue aux négociations bilatérales détaillées avec les États-Unis; et

7) le fait que le gouvernement ait omis d'évaluer avec réalisme les obstacles constitutionnels massifs à la signature d'un accord bilatéral vraiment juste entre le Canada et les États-Unis.

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat d'aujourd'hui. En tant que représentante d'une circonscription agricole, je m'intéresse particulièrement à cette question et j'apporterai donc des précisions sur le paragraphe 3 de cette motion, et je cite:

3) le fait que le gouvernement canadien n'ait pas fait disparaître les effets néfastes sur le commerce du *Farm Bill* américain qui nuit à tant d'agriculteurs canadiens;

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre